

# RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

(B.O. n°30 du 25 juillet 2013)

## Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- 1- Faire partager les valeurs de la république
- 2- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- 3- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- 4- Prendre en compte la diversité des élèves
- 5- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- 6- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- 7- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- 8- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- 9- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier (Cf compétence B3 du C2i2e)
- 10- Coopérer au sein d'une équipe
- 11- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- 12- Coopérer avec les parents d'élèves
- 13- Coopérer avec les partenaires de l'école
- 14- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

## Compétences communes à tous les professeurs

- P1- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5- Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

## Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

- C1- Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- C 7. Participer à la construction des parcours des élèves
- C 8. Travailler dans une équipe pédagogique